

# 10<sup>e</sup> Festival International d'Échecs de Vaujany

## 11-19 juillet 2019

### Règlement du tournoi

#### Article 1

L'association PROMO-ECHECS organise le 10<sup>e</sup> Festival International d'échecs de Vaujany du 11 au 19 juillet 2019, à l'Espace Loisirs. Le festival comprend trois tournois:

- Le Tournoi Principal : réservé aux joueurs dont le Elo est supérieur à 1800
- Le Tournoi Accession: réservé aux joueurs dont le Elo est inférieur à 1900
- Le tournoi Petit' Zelos: réservé aux joueurs dont le Elo est inférieur à 1500

#### Article 2

##### a) Nombre de rondes et cadence:

Les tournois se jouent en 9 rondes, à la cadence Fischer de 40 coups en 1 h 40, puis 40 min, plus un incrément de 30 s. par coup pendant toute la partie

##### b) Horaires:

- La ronde 1 se jouera à **16h00** le jeudi 11 juillet 2019.
- Les rondes 2 à 8 se joueront à **14 h 30**
- La dernière ronde aura lieu le vendredi 19 juillet 2019 à **10h00**
- La remise des prix aura lieu le vendredi 19 juillet 2019 à **17 h 30**.

##### c) Inscriptions:

Clôture des inscriptions le jeudi 11 juillet 2019 à 15 heures.

Droits d'inscription

- pour le principal : 58 € (jeunes: 29 €), gratuit pour les GMI et MI, 29€ pour les maîtres FIDE
- pour l'accession : 50 € (jeunes: 25 €)
- pour le tournoi Petit' Zélos : 30 € (jeunes : 15 €)

Seront appariés pour la 1<sup>re</sup> ronde les joueurs présents et qui auront réglé leur droit d'inscription.

#### Article 3

Règles régissant les parties : celles adoptées par la FIDE lors de son 88<sup>e</sup> Congrès et appliquées par la FFE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

On ne doit pas conclure de nulle par consentement mutuel avant d'avoir joué 30 coups.

Possibilité de prendre deux « bye » jusqu'à la ronde 7 comprise, à condition de prévenir l'arbitre avant la publication des appariements. Le joueur est crédité de ½ point.

#### **Article 4**

Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du classement Elo (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick MOURET.

Le classement est établi au nombre de points, puis au buchholz tronqué, puis à la performance.

#### **Article 5**

La liste de la commission d'appel (5 membres) sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission d'appel.

#### **Article 6**

**Forfaits:** Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après l'horaire de début fixé perdra la partie.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

#### **Article 7**

**Prix:** La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4<sup>e</sup> ronde. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix du classement général seront partagés entre les ex-æquo selon le système Hort. Les autres prix, en particulier ceux par tranche ELO seront attribués en cas d'égalité de point au joueur ayant le meilleur départage. Les joueurs primés doivent être présents à la remise des prix.

#### **Article 8**

**Arbitrage:** Les tournois sont arbitrés par Claire PERNOUD, arbitre international, et Thierry DELELIS-FANIEN , AO2.

#### **Article 9**

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

À la fin de la partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat.

Les arbitres : Claire Pernoud et Thierry Delelis-Fanien  
l'organisateur : Jean-Pierre LEES